

## Les mortalités en loisir et sport : où sont les principaux risques?

*Benoît Tremblay*

Direction de la promotion de la sécurité  
Secrétariat au loisir et au sport – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La promotion efficace d'une pratique sécuritaire des activités récréatives et sportives doit inclure le repérage des secteurs les plus à risque de traumatismes. Ainsi, il devient possible de mettre en place des moyens de prévention adaptés aux problèmes identifiés tout en ciblant les groupes les plus vulnérables.

Ce bulletin présente les données provinciales les plus récentes permettant de dresser le portrait de la mortalité associée aux activités récréatives et sportives (MORS) au Québec de 1990 à 2006. En plus de présenter le portrait de la mortalité, cette analyse permet de suivre l'évolution du taux de décès d'origine récréative et sportive.

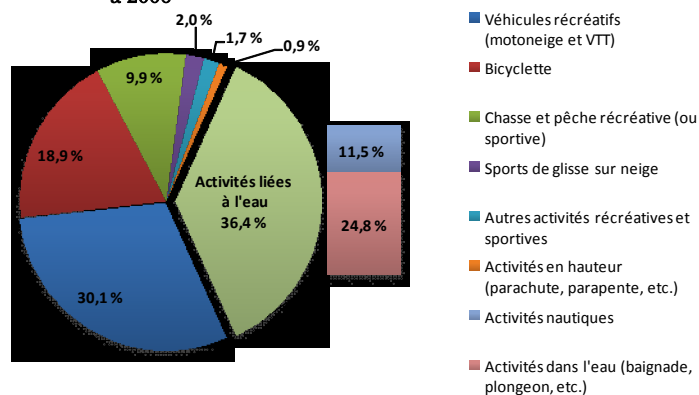
### UNE MOYENNE DE 170 DÉCÈS PAR ANNÉE

Depuis 1990, les mortalités associées aux activités récréatives et sportives (MORS) représentent annuellement environ 12 % des décès par traumatisme non intentionnel au Québec. D'une année à l'autre, cette proportion demeure constante. L'analyse de données, qui proviennent du Bureau du coroner du Québec, a permis de répertorier 2 880 décès associés à la pratique d'activités récréatives et sportives entre 1990 et 2006, soit un nombre moyen de 170 décès par année. À noter que pour la même période, les hommes représentent 84 % des victimes, la moyenne d'âge des victimes est de 34,5 ans et les 12-34 ans représentent 32 % des cas.

### PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS EN LOISIR ET SPORT

Le diagramme ci-dessous présente en pourcentage la distribution des MORS selon l'activité récréative et sportive au Québec de 1990 à 2006.

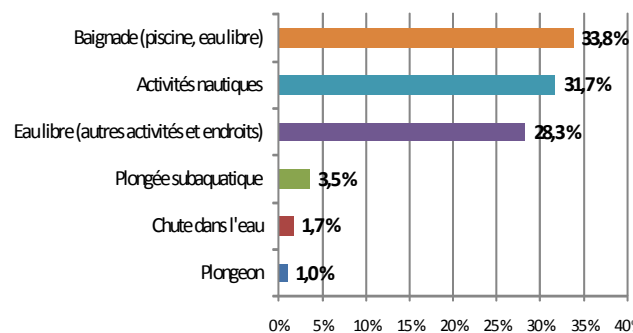
Figure 1 : Distribution des MORS selon l'activité au Québec de 1990 à 2006



Enfin, la chasse et la pêche récréatives ne sont pas en reste avec 9,9 % des MORS.

Les tableaux suivants présentent les résultats d'une analyse plus approfondie des circonstances dans lesquelles sont survenus les décès dans ces trois champs d'activités les plus à risque.

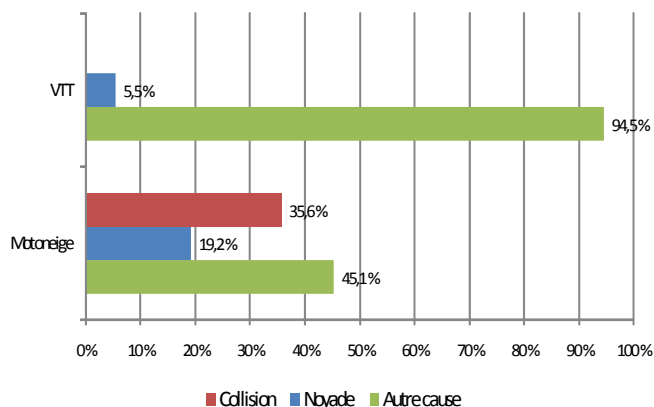
Figure 2 : Distribution des MORS selon les activités liées à l'eau les plus fréquentes au Québec de 1990 à 2006



Les décès associés aux activités aquatiques surviennent, dans un pourcentage de 33,8 %, lors de baignades (eau libre, piscine résidentielle ou publique, bains à remous ou autres). Dans un pourcentage comparable, soit 31,7 %, plusieurs décès surviennent dans le contexte d'activités nautiques (bateau, canot, motomarine, kayak, chaloupe, pédalo, rafting et autres activités). Dans un pourcentage moindre, soit 3,5 %, la plongée subaquatique (récréative et apnée) entraîne des pertes de vie chaque année. Il faut aussi noter les noyades en eau libre (lac, rivière), dont l'activité n'est pas précisée dans les rapports du Bureau du

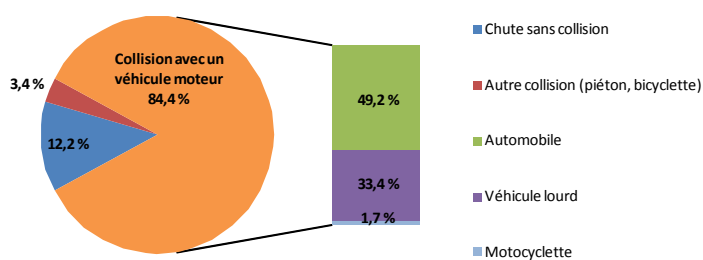
coroner du Québec, qui représentent 28,3 % des décès.

**Figure 3 : Distribution des MORS selon les décès impliquant un véhicule récréatif motorisé au Québec de 1990 à 2006**



Les décès survenus en motoneige et en VTT sont souvent attribuables à des collisions avec des véhicules routiers aux croisements des sentiers et de la chaussée publique. Les proportions sont presque similaires avec 45,1 % des décès en motoneige et 41,8 % en VTT. Fait particulier aux décès impliquant une motoneige, près d'un décès sur cinq, plus précisément 19,2 %, résulte d'une noyade attribuable au bris du couvert de glace cédant sous le poids du véhicule.

**Figure 4 : Distribution des MORS en bicyclette selon les principales causes au Québec de 1990 à 2006**



Les décès liés à l'utilisation d'une bicyclette sont dus, dans une proportion de 84,4 %, à des collisions avec un véhicule motorisé. Les automobiles participent à ce bilan dans une proportion de 49,2 %, les camions dans une proportion de 30,5 % et, dans une moindre proportion, les autobus (2,5 %) et les trains (0,4 %). Il est à noter que le groupe des 12 à 17 ans réunit plus du quart (26,9 %) des décès par traumatismes découlant de l'utilisation d'une bicyclette. Chez les 6 à 11 ans, ce pourcentage passe à 15,1 %.

Pour la chasse et la pêche récréatives, 61,5 % des décès sont dus à des noyades. Dans 47,5 % des cas, le VFI n'était pas porté.

### **LES NOYADES ET LES ACCIDENTS DE CIRCULATION : PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS**

Les accidents de la circulation et les noyades occupent une place prépondérante parmi les causes de décès. Ils représentent à eux seuls 88 % des décès, dans des proportions de 48 % et de 40 % respectivement. Pour les 0 à 5 ans, la proportion des décès par noyade est nettement plus élevée que pour les autres groupes d'âge (78 %). Pour les 6 à 17 ans, ce sont plutôt les accidents de la circulation qui causent la majorité des décès (67 %).

Dans un monde idéal, où le VFI serait systématiquement porté et où les vélos circuleraient dans des voies réservées, sans risque de collision, le nombre moyen de décès annuels en loisir et sport passerait alors de 170 à 123 par année, ce qui représenterait une baisse de 37 %.

### **LES PISTES POUR LA PRÉVENTION**

À l'analyse des facteurs qui ont contribué à ces décès, il est évident que la majorité de ceux-ci auraient pu être évités en respectant les trois règles suivantes :

- faire preuve de jugement afin de bien évaluer les risques face à des environnements ou des facteurs non favorables à la pratique sécuritaire de l'activité;
- respecter les lois, les règlements et les codes de conduite liés à l'activité pratiquée;
- porter l'équipement de protection requis.

En ce qui concerne les activités liées à l'eau, la noyade est évidemment la principale cause des décès. Cependant, lors des activités nautiques, plus de 90 % des plaisanciers ne portaient pas et auraient dû porter un vêtement de flottaison individuel (VFI). La consommation d'alcool demeure un facteur contributif important. Il est à noter que bon nombre de décès ont été également recensés chez des gens qui s'aventuraient trop tôt ou trop tard sur un plan d'eau en apparence gelé ou encore dont la température de l'eau est glaciale. Chez les tout-petits (0 à 5 ans), c'est trop souvent un accès facile à la piscine résidentielle ou un court moment d'inattention qui mène au drame. Beaucoup de décès surviennent également en eau vive. Les courants de fond et le débit de l'eau sont des forces trop souvent insoupçonnées de la part des victimes.

Pour ce qui est des décès liés à la motoneige et aux VTT, ils sont, la plupart du temps, attribuables à la témérité du conducteur, à des vitesses excessives, à la négligence de porter le casque protecteur et à la conduite avec des facultés affaiblies. En motoneige, plus particulièrement, bon nombre d'adeptes se noient, chaque année, en empruntant des pistes sur des cours d'eau en apparence gelés.

Enfin, les décès liés à la pratique de la bicyclette sont causés quasi exclusivement par des collisions avec des véhicules à moteur. Il apparaît donc évident que les voies cyclables réservées demeurent le meilleur moyen de prévenir ces traumatismes souvent fatals. Le respect et la réduction des limites de vitesse à 30 km/h, particulièrement dans les zones scolaires, dans les quartiers résidentiels, ainsi qu'aux abords des parcs publics, pourraient réduire les risques de collision. Des recherches sont présentement menées par la Direction de la santé publique de Montréal afin de mettre à l'essai des aménagements qui seraient à la fois plus conviviaux et plus sécuritaires et qui permettraient de favoriser une meilleure cohabitation des modes de transport en équilibrant l'espace réservé à chacun. En milieu rural, l'asphaltage des accotements est un bon exemple d'aménagement plus sécuritaire.

### ***DES PARTENAIRES EN PRÉVENTION EFFICACES?***

Il reste que la prévention demeure la meilleure façon d'empêcher que ces décès ne se produisent. À juste titre, divers moyens ont été mis en œuvre ces dernières années par la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ses nombreux partenaires afin :

- d'améliorer la qualité de l'aménagement des espaces et des équipements de loisir et de sport;
- de faire connaître aux intervenantes et aux intervenants les principes de sécurité et d'intégrité afin d'offrir de l'encadrement de qualité;
- de sensibiliser les participantes et les participants aux risques que posent certains comportements et attitudes;
- de favoriser l'utilisation de l'équipement protecteur.

Déjà, les impacts de cette prévention semblent concluants, puisque pour l'ensemble de la population, le taux de MORS a diminué de 35 %

entre 1990 et 2005, passant de 3,04 pour 100 000 personnes à 1,97 pour 100 000 personnes. Le taux de décès a diminué de 28,6 % pour les femmes et de 35,8 % pour les hommes. Les mortalités associées aux activités liées à l'eau ont diminué de 47,5 % entre 1990 et 2006. Pour la même période, les décès en bicyclette ont diminué de 59,5 %. Malgré ses gains considérables, il faut poursuivre les efforts de sensibilisation en ce qui a trait à la prévention... Chaque année, 175 personnes perdent la vie en voulant se divertir.